

4. AUGUSTIN ET LE DONATISME AU DÉBUT DE SON ÉPISCOPAT

Il me semble important de suivre Augustin au plus près de ce qu'il a fait et vécu afin de comprendre ses textes et de pouvoir en tirer parti. Notre intention n'est pas de juger sa pensée à l'aune de notre présent, mais de chercher en elle des clefs pour mieux comprendre le sens et l'enjeu de ce que nous vivons aujourd'hui, dans l'Église, et dans le monde de ce temps.

Au temps d'Augustin, la crise donatiste a été celle de la division de l'Église d'Afrique et la question de l'unité de l'Église est toujours d'actualité et d'autant plus qu'aujourd'hui, comme à la fin du quatrième siècle, la plupart des gens ne se sentent absolument pas responsables de la division de l'Église du Christ en plusieurs Églises se réclamant de lui. En effet, depuis le grand schisme d'Orient (1054) et les ruptures de la Réforme protestante (Luther, 1517), avec toutes les violences que ces ruptures ont pu par la suite légitimer de part et d'autre, c'est de naissance ou par le fait des circonstances, que des gens sont devenus, ou se sont retrouvés, chrétiens dans telle ou telle confession, tout en la considérant, bien évidemment, comme la meilleure, mais sans se laisser saisir par la prière du Christ au Cénacle avant d'aller à sa mort : « *Que tous soient un. Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé* » (Jn 17,21). Pour qui cette prière de Jésus, sinon pour cette Église établie par lui sur la foi confessée par Pierre, cet homme qui, éprouvé par son triple reniement, fut également chargé de raffermir la foi de ses frères ? C'est Pierre et ses successeurs sur le siège de Rome qui devinrent au fil des siècles, et tout particulièrement au temps d'Augustin, les garants de l'unité par les liens de communion que les autres évêques entretenaient, non seulement entre eux, mais avec lui. C'est pourquoi la question que l'on peut se poser aujourd'hui, avec les autres Églises, c'est bien de savoir si l'on peut parler d'unité sans que celle-ci soit signifiée par cet homme qui, selon l'Écriture, ne peut être que le successeur de Pierre ? Certes, sans doute pas sous la forme dont fonctionne, depuis des siècles, le pouvoir pontifical, réduit désormais aux 44 hectares de la Cité du Vatican, mais il n'en est pas d'autre.

Dans ce schisme africain qui l'a fait tant souffrir, Augustin a le mérite d'avoir mis en évidence l'opposition des deux principes antagonistes : l'unité a sa source dans l'action de l'Esprit Saint, dans la docilité des fidèles à son action ; la division, dans les intérêts et les ambitions qui conduisent les hommes à mentir et à se faire la guerre. Car, de même que les soldats au pied de la croix n'ont pas voulu déchirer la tunique du crucifié mais l'ont tirée au sort¹, ce n'est pas de l'extérieur, par la persécution, que l'Église a été divisée, mais bien de l'intérieur, c'est-à-dire par les chrétiens eux-mêmes qui, oubliant la parabole de l'ivraie, ne la supportaient plus telle qu'elle était, ou, pire encore, ont choisi de l'instrumentaliser selon leurs propres intérêts au lieu de se laisser conduire par l'Esprit Saint.

Mais il nous est plus facile de diviser que de réunir. En effet, si tout homme est capable de diviser, et cela par sa seule parole, pour réunir, ne serait-ce que temporairement, les hommes ne savent guère faire autrement que contre un autre, désigné comme cause de tous les maux, comme ils le font en politique. Or, l'unité de l'Église recherchée depuis plus d'un siècle au sein des Églises, et officiellement depuis le concile Vatican II par l'Église catholique romaine, ne peut venir que de l'Esprit Saint, seul capable d'agir dans le secret des cœurs des baptisés pour les amener à se réformer de l'intérieur et à vivre de la charité, c'est-à-dire de la vie même de Dieu, puisque selon la prière du Christ au soir du Jeudi Saint – « *Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous* » – l'Église ne peut avoir d'autre source d'unification. Ce qui ne veut pas dire que les chrétiens n'aient rien à faire entre eux en vue de l'unité : ils doivent se parler et agir ensemble, tenter de s'accorder, mais d'abord, et ensemble, autour de la prière que le Seigneur leur a laissée, prier ensemble.

¹ Cf. Jn 19,24 : *mè schisômen auton* : « ne la déchirons pas ! »

Il est donc inutile d'opposer ici l'Église et le Royaume de Dieu, comme certains sont tentés de le faire à partir d'une phrase célèbre d'Alfred Loisy, le plus souvent sortie de son contexte, ce qui en change complètement le sens.

Alfred Loisy, *L'Évangile et l'Église* (1902) :

« *Le Christ a annoncé le Royaume, mais c'est l'Église qui est venue.* Elle est venue en élargissant la forme de l'Évangile, qui était impossible à garder telle quelle, dès que le ministère de Jésus eut été clos par la Passion. Il n'est aucune institution sur la terre ni dans l'histoire des hommes dont on ne puisse contester la légitimité et la valeur, si l'on pose en principe que rien n'a droit d'être que dans son état originel. Ce principe est contraire à la loi de la vie, laquelle est un mouvement et un effort continu d'adaptation à des conditions perpétuellement variables et nouvelles. Le christianisme n'a pas échappé à cette loi, et il ne faut pas le blâmer de s'y être soumis. Il ne pouvait pas faire autrement. »

Cette métamorphose du christianisme primitif en Église — en Églises locales liées entre elles par des liens de communion — était inévitable pour que soit possible l'évangélisation de toutes les nations. De même qu'il était inévitable de confirmer l'intégrité de la foi chrétienne en dénonçant les impasses auxquelles la conduisaient les différentes hérésies, car l'Église ne peut vivre et rester elle-même que dans la fidélité à sa source qui n'est autre que la volonté de son Seigneur : « *Que tous soient un en nous, pour que le monde croie* ».

C'est de ce dynamisme de l'Église, comme de sa dette, positive et négative, à l'égard de l'empire romain, que nous parlent les textes d'Augustin.

Il nous a été relativement facile de rendre compte de son action contre le donatisme durant les quatre années de sa prêtrise, car les textes étaient peu nombreux et il nous était possible de tous les prendre en compte. Les choses sont bien différentes avec les trente-cinq années de son épiscopat, au cours desquelles la conférence de Carthage de juin 411 occupe cependant le point culminant. Cette conférence au cours de laquelle se confrontèrent les deux épiscopats rivaux se solda par la victoire des catholiques, et par celle d'Augustin qui en avait été, sur le plan théologique, le principal artisan. Mais ce fut une victoire amère dans la mesure où elle dut beaucoup au pouvoir impérial qui organisa la rencontre et en appliqua la décision finale.

En effet, entre le début de l'épiscopat d'Augustin où le donatisme était encore dominant et cette conférence, les lois impériales contre l'hérésie, malgré les difficultés de les faire appliquer en Afrique, avaient eu quelques effets, et cela dans l'intérêt de l'empire dont l'unité se trouvait bien plus profondément menacée par les hérésies qu'autrefois par le refus du culte à l'empereur.

Mais nous en sommes au début de l'épiscopat d'Augustin et, selon Serge Lancel :

Vers 400, Augustin ignorait qu'il ne viendrait à bout du donatisme que par la coercition légale, et qu'il paierait ainsi son triomphe d'une défaite.

Ce sont donc les toutes premières années de l'épiscopat d'Augustin que nous allons évoquer aujourd'hui, jusqu'à la fin de l'année 403, date où il entreprendra la rédaction du premier grand traité antidonatiste qui nous ait été conservé : *Contre la Lettre de Parmenianus*².

1. L'ordination épiscopale d'Augustin (vers 395) et ses conséquences pour lui

A défaut de connaître la date exacte de cette ordination – sa première signature d'Augustin évêque d'Hippone apparaît dans les actes du Concile de Carthage du 28 août 397 –, nous pouvons retenir l'année 395 comme la plus vraisemblable, à partir de plusieurs indices.

Nous savons que c'est Profuturus qui devait porter en Palestine la fameuse *Lettre 23* dans laquelle Augustin critiquait le commentaire fait par Jérôme de l'incident d'Antioche évoqué dans *l'Épître aux Galates* (2,11-14), lettre qui mit si longtemps à parvenir à son destinataire. De tout cela, Jérôme ne manquera pas de se plaindre, en 404, dans une lettre où, « *sans vouloir manquer de respect dans sa réponse à un évêque de sa communion* »³, il ne cachera

² Cf. Pierre-Marie Hombert, *Nouvelles recherches de chronologie augustiniennes* (2000), p. 91.

³ *Lettre 72* (404), de Jérôme à Augustin (*Lettre 105* dans les *Lettres de Jérôme*). Mérite d'être lue.

pas son irritation, mais nous y trouvons confirmation du fait que c'est parce qu'il avait été nommé évêque, que Profuturus n'avait pas pu s'acquitter, comme prévu, de sa mission.

D'autre part, une lettre de Paulin, prêtre, mais pas encore évêque de Nole, à Romanianus⁴, datée de 396, fait état de ce que lui ont appris des « frères revenus d'Afrique » avec une liste d'hommes, « *aujourd'hui tous évêques* », dont des lettres lui ont été apportées. Cette liste suit manifestement la chronologie des ordinations : Aurelius (Carthage, vers 393)⁵, Alypius (Thagaste), Augustin (Hippone), Profuturus (Cirta), Severus (Milèv). Ces ordinations d'amis d'Augustin, qui avaient comme lui et avec lui, choisi de vivre en moines, seront suivies de quelques autres, dont, vers 397/398, celles de Possidius (Calama) et d'Évodus (Uzalis).

Persuadé d'avoir trouvé la perle rare pour lui succéder sur le siège d'Hippone, le vieil évêque Valerius a tout fait pour empêcher que son prêtre ne lui soit enlevé pour être fait l'évêque d'une autre ville. Il le cache comme il peut, puis, « *alléguant le délabrement de sa santé et le poids des ans* »⁶, il écrit secrètement à Aurélius, le primat d'Afrique, pour le supplier d'ordonner Augustin comme son « co-évêque » et successeur.

Fort de la réponse favorable de l'évêque de Carthage, Valerius invite à Hippone le primat de Numidie, Megalius de Calama, ainsi que quelques évêques auxquels, lorsque tout ce monde est rassemblé, il fait part de son intention. Le clergé et le peuple d'Hippone acclament cette décision, mais l'intéressé commence par refuser arguant qu'il est contraire à l'usage qu'une ville ait deux évêques. Toutefois, à partir d'exemples empruntés aux Églises d'Afrique et d'outremer, on le convainc d'accepter et, à court d'arguments, il finit « par céder aux pressions et par accepter sa promotion sous la contrainte »⁷.

En fait, il apprendra plus tard que son refus était tout à fait fondé, puisque le concile de Nicée (325) avait interdit que deux évêques partagent le même siège, règle dont il ne manquera pas de se souvenir en 426, quand il procédera à l'élection du prêtre Héraclius pour lui succéder sur le siège d'Hippone : tout en demandant à ses fidèles de s'adresser désormais à son successeur plutôt qu'à lui-même, il s'abstiendra de le faire ordonner évêque⁸.

A quoi on peut ajouter, pour confirmer la date de 395, la mort de Megalius au début de l'année 397, puisqu'une courte lettre d'Augustin à son ami Profuturus, qui devait mourir peu de temps après, signale que l'ancien primat de Numidie est enterré depuis déjà 24 jours, et que lui-même, Augustin, est cloué au lit par une crise d'hémorroïdes le rendant « incapable ni de marcher, ni de se tenir debout, ni de s'asseoir ». Ayant été ainsi dans l'incapacité de se rendre aux obsèques et donc de connaître le successeur de Megalius comme primat de Numidie, il ne manque pas d'évoquer ce qu'il avait pu ressentir dans la personne de celui qui avait été son consécrateur, non sans avoir manifesté quelque réticence devant la décision de Valerius, ni de dire son sentiment sur la colère qui, quand elle entre dans un cœur « bien vite, de petite branche devient une poutre »⁹.

Et l'on sait d'autre part que, cette même année 397, après Pâques, c'est-à-dire vers la fin avril, Augustin prit la route de Carthage, où il restera cinq mois, jusqu'à la fin septembre. Il y prononcera une trentaine de sermons retrouvés dans un sermonnaire des Chartreux de Mayence, copie d'un manuscrit, aujourd'hui disparu, de la Grande Chartreuse¹⁰.

⁴ Lettre 32 dans la collection augustiniennne. Ordonné prêtre à Barcelone à Noël (393/394) Paulin vint s'installer en Campanie avec sa femme Therasia, où ils fondèrent plusieurs monastères. On ignore la date de son ordination épiscopale : entre 403 et 410 (ESA p.1082).

⁵ Augustin l'avait rencontré à son retour en Afrique (388) alors qu'Aurelius était diacre à Carthage.

⁶ Cf. Possidius, *Vie de saint Augustin*, 8

⁷ Possidius, *Vie de saint Augustin*, 8 : *compulsus atque coactus succubuit*. Traduction Lancel, *Saint Augustin*, p.263.

⁸ Lettre 213, Procès verbal de la séance de désignation de son successeur du 20 Septembre 426.

⁹ Lettre 38, c'est un des rares textes d'Augustin à parler de son corps : le mot *exochadium*, désigne bien le mal dont il souffre. Il demande à Profuturus de saluer Severus, dont on sait qu'il est depuis peu évêque de Milèv.

¹⁰ Cf. Serge Lancel, *Saint Augustin* p. 277. Ces Sermons correspondent en gros à ceux qui ont été découverts par François Dolbeau et collectés dans *Vingt-six sermons au peuple d'Afrique* (1995, 2009)

Mais que dire des réticences de Megalius en dehors du fait que Valerius se soit adressé directement au primat d'Afrique sans passer par lui, primat de Numidie, dont la présence était pourtant requise pour l'ordination d'un évêque dans sa province ? Plus tard, les langues se délièrent et les adversaires d'Augustin ne se priveront pas d'évoquer contre lui une lettre de Megalius. Mais voici ce qu'on lit dans son traité *Contre Petilianus*, dix ans plus tard, en 405 :

« Qu'il plaise [à Petilianus] d'invoquer contre moi ce que, dans un accès de colère, celui qui allait m'ordonner évêque a pu écrire à mon sujet alors que j'étais encore prêtre ; mais le fait que celui-ci ait demandé et obtenu le pardon d'un saint concile pour avoir ainsi péché contre nous, cela, il ne veut pas le compter en ma faveur ! C'est ainsi qu'ignorant ou qu'oubliant la bienveillance chrétienne et le précepte de l'Évangile, le fait de pardonner comme à soi-même au frère qui demande humblement pardon, il le dénonce comme un crime »¹¹.

On peut se demander la raison de cette colère du primat de Numidie contre Augustin, d'autant qu'elle semblait reposer sur une « calomnie » à laquelle pouvait donner prise le passé manichéen du prêtre d'Hippone, ce que ne manqueront pas d'utiliser contre lui les pélagiens. Mais elle peut également être due à des bruits venant des milieux donatistes. Autre possibilité : le fait qu'on n'ait pas trouvé Augustin pour en faire l'évêque de Thagaste, ce qui explique qu'Alypius le soit devenu à sa place et ait été ordonné évêque avant lui. Mais ce n'est là qu'une hypothèse, qui ne change rien à ce que l'on doit comprendre comme un choix de la Providence.

Mais, quelle que soit la cause de la colère de Megalius et de sa lettre contre Augustin, on peut penser que son exploitation par les donatistes peut expliquer, non pas le fait qu'Augustin ait rédigé ses *Confessions*, mais qu'il leur ait donné ce titre, qui ne manque pas de faire écho aux *confessores* dont ils se réclamaient. En effet, la principale raison d'Augustin de raconter sa vie en y mêlant celle de son ami, se trouve dans une demande formulée par Paulin de Nole, alors seulement prêtre, à Alypius qui venait d'être fait l'évêque de sa ville natale¹² (394/395) : il lui demandait rien de moins que de lui raconter sa vie, sa conversion, bref comment il était passé de sa vie charnelle à « *la race royale et sacerdotale* » (1P 2,9) : en clair, aussi, comment il était devenu évêque (*Lettre 24,4*). Les *Confessions* constituent cette réponse, dont s'était chargé Augustin, à la demande d'Alypius, pour épargner sa modestie, mais par rapport à ce qu'on peut lire dans une lettre à Paulin, dans laquelle Augustin lui promet de « mettre bientôt Alypius dans ses entrailles », d'une manière beaucoup plus longue que ce qu'il aurait écrit « si le frère [porteur de cette lettre] n'avait pas voulu partir si précipitamment » (*Lettre 27,5*).

Or, l'étonnant est que, dans cette œuvre dont la rédaction se serait étalée de 397 à 403¹³, ce qui en explique à la fois la profondeur et le style si soigné, c'est qu'aucune allusion explicite ne soit faite au donatisme, comme si, au cours de sa jeunesse, et particulièrement de ses années carthaginoises, Augustin n'en avait jamais entendu parler. Pourquoi un tel silence alors que, par son titre et son contenu, l'ouvrage semble tout particulièrement destiné à ses nouveaux adversaires ?

2. Ce que cache le silence des Confessions au sujet du donatisme

Tout d'abord, le sens que donne Augustin au mot « confession » est clairement explicité au livre VII, quand il l'oppose à la « prétention », qu'il considère comme le principal défaut de ces « livres des platoniciens » dont la lecture pourtant changea radicalement sa pensée. Ces livres présentaient les choses d'une manière tellement autosuffisante, sans faire aucune place à quelque chose qui puisse venir de Dieu, qu'Augustin ne pouvait que dire sa reconnaissance de les avoir rencontrés avant de lire les Saintes Écritures, et en particulier avant les Lettres de Paul, dont on sait que le livre se trouvait sur la table du jardin, durant l'été 386...

¹¹ Pour la lettre, C Cresc III, 92 ; pour le pardon demandé « lors d'un saint concile », C L Petiliani III, 19

¹² *Lettre 24* (de la collection augustiniennne), fin 394 : *In cuius te civibus principalem cum principibus populi sui* (Ps 112, 8 : « prince, parmi les princes de son peuple »), *sede apostolica merito collocavit*:

¹³ Date retenue par P.-M. Hombert, *Nouvelles recherches chronologiques*, p.9-23, la date de 403 étant liée au fait que le 3^e Sermon sur le Psaume 36 date du 16 septembre 403.

Confessions VII, 20,26 (« présomption » et « confession »)

Si, avant que j'eusse médité tes Écritures, tu as voulu me les faire rencontrer, je crois que c'est pour ce motif : ainsi s'imprimeraient dans ma mémoire les sentiments qu'ils m'auraient inspirés, et, lorsque plus tard je me serais apprivoisé dans tes livres et que tes doigts guérisseurs auraient pansé mes blessures, je discernerais, je distinguerais quelle différence sépare la présomption et la confession, ceux qui voient où il faut aller sans voir par où, et celui qui est la voie conduisant non seulement à la vue, mais encore à l'habitation de la patrie bienheureuse.

Nous le savons, ce qui, pour Augustin, manque aux donatistes, c'est la charité, c'est-à-dire la vie dans l'Esprit Saint, car cette vie ne peut se trouver que dans la communion de l'Église universelle.

Cependant, sans être nommés, les donatistes sont directement interpellés au début du livre X qui, on le sait, sert de transition entre la partie biographique de l'enfance au baptême, et la partie théologique : le commentaire du récit de la Création jusqu'au repos du septième jour.

Confessions X, 3,3

Qu'y a-t-il donc entre moi et les hommes pour qu'ils entendent mes *confessions*, comme si eux devaient guérir *toutes* mes *langueurs*? Race curieuse de connaître la vie d'autrui, paresseuse à corriger la sienne! Pourquoi cherchent-ils à entendre de moi ce que je suis, eux qui ne veulent pas entendre de toi ce qu'ils sont ?

Avec, à la fin du livre, l'évocation discrète de sa fonction d'évêque :

Confessions X, 43, 70

Qu'elle ne vienne pas sur moi, la calomnie des superbes, car j'ai dans mon esprit celui qui est ma rançon, et je le mange et je le bois et je le distribue et, dans ma pauvreté, je désire me rassasier de lui, parmi ceux qui s'en nourrissent et sont rassasiés. Oui, ceux-là loueront le Seigneur, qui sont à sa recherche.

Qu'il s'agisse bien là des donatistes, c'est ce qui est confirmé dans le 3^e *Sermon sur le Psaume 36*, prononcé à Carthage le 16 septembre 403, en réponse au refus de Primianus de débattre publiquement avec son homologue catholique à l'invitation du concile catholique d'août 403. D'où la tendance de certains chercheurs d'aujourd'hui à prolonger jusqu'en 403 la fin de la rédaction des *Confessions*, laquelle, semble avoir donné à Augustin le moyen de s'isoler et de se reposer de ses travaux d'évêque, en se tenant seulement « comme chrétien » devant Dieu. En effet, là, dans ce sermon les donatistes sont explicitement désignés :

Discours sur le Psaume 36, Sermon III, 19

18. Rendons grâce à Dieu, mes frères; nous avons acquitté notre dette au nom du Christ, mais la charité nous tient toujours pour débiteurs ; car elle est une dette, et si nous devons nous acquitter chaque jour, c'est qu'elle est toujours une dette. *Nous avons beaucoup parlé contre les donatistes, nous avons rapporté beaucoup de faits, beaucoup de textes en dehors du canon des Écritures, parce qu'ils nous y ont forcés.* Car s'ils nous blâment de vous avoir fait ces lectures, nous acceptons leur blâme, dans la mesure où nous vous avons instruits. [...]

19. Qu'ils disent donc de nous ce qu'ils veulent, nous les aimons même s'ils ne le veulent pas. Ce qu'ils savent, c'est notre passé [...] Contre toute sagesse et avec folie nous avons donné dans une erreur funeste, nous sommes loin de le nier; et moins nous nions notre passé, plus nous bénissons Dieu qui nous l'a pardonné. Pourquoi donc, ô hérétique, abandonner ta cause pour t'en prendre à un homme? Qui suis-je, moi? Qui suis-je? Est-ce que je suis l'Église catholique? Est-ce que je suis l'héritage du Christ répandu dans toutes les nations? Il me suffit d'être dans cette Église. Tu me reproches mes fautes passées, mais que fais-tu là de grand? Je suis pour mes fautes plus sévère que tu ne peux l'être, et ce que tu blâmes, je l'ai condamné. Puisses-tu m'imiter un jour, afin que ton erreur soit aussi du passé!

Le reproche d'avoir lu à l'église des textes n'appartenant pas au canon des Écritures avait un fondement de taille dans le fait que la veille, dans le 2^e *Sermon sur le Psaume 36*, l'évêque avait poussé l'audace jusqu'à lire la lettre synodale du concile de Cebarussu qui, le 24 juin 393, avait condamné Primianus le nouvel évêque donatiste de Carthage, avant qu'il ne soit, l'année suivante, rétabli sur son siège par le concile de Bagaï, contre Maximianus et ses partisans.

La lecture de cette lettre synodale accompagnée de la liste de ses signataires, avec mention de leur siège, était précédée d'une référence à ceux qui, du vivant de Jésus, portèrent de faux témoignages contre lui ou qui, après sa mort, firent courir le bruit qu'on avait enlevé son cadavre. Ce sont ces hommes, devenus aveugles à leur propre mensonge, qu'Augustin interroge sans concession : « *Si tu veillais, pourquoi l'avoir laissé enlever ? Si tu dormais d'où le sais-tu ?* » (§17, in fine). Avant d'interroger fictivement Primianus en personne.

Discours sur les Psaumes, Psaume 36, second sermon, 18.

18. Ainsi en est-il de ceux qui sont leurs enfants, comme il vous en souvient, et dont il faut dire un mot, puisque c'est l'occasion. Plus, en effet, nous voulons leur salut, et plus nous devons démasquer leur vanité. Voilà que le Corps du Christ est encore en butte aux faux témoins; ce qu'a d'abord enduré la Tête, le Corps l'endure aussi. Il n'y a là rien d'étonnant, et aujourd'hui il ne manque pas de gens pour dire à ce Corps du Christ répandu sur la terre: *Race de traîtres*. C'est là un faux témoignage, et peu de mots me suffiront pour te convaincre que tu es un faux témoin. Tu me dis : *Tu es un traître*. Je réponds: *Tu mens*. *Nulle part et jamais tu n'as pu prouver ma trahison; et moi, dans tes paroles et à l'instant, je démasque ton mensonge*.

Des gardes du tombeau on est passé à Primianus lui-même, rendu présent par la magie du verbe d'Augustin. Ne devrait-il pas rendre grâce à la Providence d'avoir vécu lui-même la même mésaventure que celle de Cécilien qui, en 312, dut subir la rébellion de son diacre Majorinus avant d'être reconnu, par plusieurs conciles convoqués par l'empereur Constantin à la demande des donatistes, comme l'évêque légitime de Carthage ? Et Augustin d'interpeller son auditoire :

19 [...] Remettez-vous donc sous les yeux, mes frères, l'unité de l'univers entier dont ils se sont séparés contre Cécilien; représentez-vous maintenant le parti des donatistes, d'où se sont détachés les Maximianistes contre Primianus. Ce que les premiers ont fait contre Cécilien, les seconds l'ont fait contre Primianus. C'est pourquoi les Maximianistes se vantent d'aimer mieux la vérité que les Donatistes, puisqu'en effet ils ont imité la conduite de leurs ancêtres. Ils ont élevé Maximianus contre Primianus, comme les autres avaient élevé Majorinus contre Cécilien. [...]

Ces deux *Sermons sur le Psaume 36* appartiennent à la fin de la période dont nous espérons rendre compte aujourd'hui. Ils témoignent du fait que durant le début de son épiscopat, qui le faisait désormais parler au nom de l'Église¹⁴, Augustin a rassemblé tout un dossier sur le schisme africain afin de n'avancer que des arguments irréfutables, et cela, dans le seul but de libérer ses adversaires de leur mauvaise foi et de leur mensonge.

Les écrits d'Optat de Milève dont il s'était servi durant son presbytérat ne pouvaient plus suffire. Non seulement il y avait eu des faits nouveaux, dont le schisme maximianiste de 392, mais il lui fallait minutieusement vérifier les sources citées de part et d'autre. D'où la collecte des témoignages, mais surtout la consultation des registres publics et des actes conservés par les deux Églises. Ce travail minutieux, digne de celui d'un historien moderne, ne peut que faire l'admiration de qui s'y penche quelque peu. Tel fut le cas d'un André Mandouze, dans son livre *Saint Augustin, l'aventure de la raison et de la grâce* (1968), dont les notes constituent une véritable mine d'informations. Voici son jugement sur l'évêque d'Hippone.

André Mandouze, *Saint Augustin, l'aventure de la raison et de la grâce*, p. 351-353.

C'était l'ensemble du problème qu'il était nécessaire de résoudre et, pour cela, il fallait d'une part avoir le courage de l'examiner à fond, d'autre part prendre l'initiative d'engager les instances supérieures des deux Églises à trouver une procédure d'accord. Il fallait donc un théologien d'envergure doublé d'un homme d'action dont l'influence dépassât les limites de sa circonscription ecclésiastique. Aux environs de l'an 400, nul homme en Afrique n'était, pour jouer ce rôle, plus désigné que l'évêque d'Hippone.

Ce n'est pas assez dire : le rôle n'était fait pour personne d'autre. Homme d'Église prestigieux, il fut de surcroît, dans tous les sens du terme, un « acteur » éblouissant. Parti pour tenter une réconciliation, il remporta un triomphe, et son triomphe, qui fut celui de l'Église catholique, fit mal ; dix ans suffirent pour mettre le donatisme en déroute. En 411, la

¹⁴ « *Voce Ecclesiae loquor* » (Sermon 129,4, cité par S. Lancel *Saint Augustin* p.382-383)

conférence de Carthage, longuement mûrie par Augustin et en partie suscitée par lui, se solda par la condamnation et la mise hors la loi du donatisme en tant que tel.

Quant au silence d'Augustin sur le donatisme, dans ses *Confessions*, il semble commandé par la même motivation que celle qui inspirera son attitude avec les pélagiens : au départ, il s'abstiendra de les désigner autrement que de manière générale, comme « les ennemis de la grâce de Dieu », jusqu'à ce qu'il ait en main les actes du procès de Diospolis, en Palestine, de décembre 415 : c'est dans la transcription du débat qu'il eut la conviction que Pélage avait alors fait preuve de fourberie en se désolidarisant de Célestius pour échapper à l'excommunication.

La période que nous examinons aujourd'hui est surtout marquée par des tentatives de conférences avec des évêques donatistes.

Nous avons vu, dans la lecture de la *Lettre 23*, à Maximinus, avec quelle délicatesse et quelles précautions Augustin, alors simple prêtre devant traiter une affaire de re-baptême en l'absence de son évêque, avait proposé un débat public à l'évêque donatiste d'une ville proche d'Hippone. Si cela ne semblait pas possible à cet évêque, ils pouvaient au moins d'échanger des lettres que chacun lirait dans son église pour avancer dans la vérité en vue de l'unité. Et pour cela, il convenait d'abandonner les reproches formulés de part et d'autre pour faits de violences, et même d'attendre le départ des soldats, venus dans le secteur contre les circoncellions... Cette conférence ne semble pas avoir eu lieu, mais l'on sait que Maximinus finira par intégrer l'Église catholique.

Devenu évêque Augustin, va garder le même cap : dialoguer pour faire la vérité, même si le combat peut s'annoncer fort rude.

Deux tentatives sont à retenir que nous connaissons par deux séries de *Lettres* dont la numérotation dans la collection augustinienne ne nous semble pas tout à fait conforme à la chronologie. C'est pourtant normalement le cas, et c'est bien l'ordre de numérotation des lettres que suit Yves Congar, dans son introduction générale au donatisme¹⁵. Mais, dans son *Saint Augustin* (1999), Serge Lancel inverse l'ordre de ces deux affaires, et nous suivrons ses raisons. Selon lui, la conférence, qui eut effectivement lieu, avec Fortunius, évêque donatiste de Thubursicu Numidarum, et qui nous est connue par les *Lettres 43 et 44*, est antérieure aux attermolements qui finiront par ajourner *sine die* celle qui devait avoir lieu avec Proculianus, l'évêque donatiste d'Hippone, et dont rendent compte les *Lettres 33, 34 et 35*. En fait, les deux séries de lettres sont vraisemblablement contemporaines, mais l'on peut sérieusement se demander si la réussite, ou la quasi réussite, de la première conférence, n'a pas compté dans l'annulation de la seconde, et, par la suite, dans l'impossibilité d'en organiser d'autres avant celle de Carthage de juin 411, qui sera convoquée et présidée par les autorités impériales.

Le refus de Primianus, que nous venons d'évoquer, de participer à une conférence avec l'évêque catholique de Carthage, à la fin août 403, en est un parfait exemple.

3. La rencontre avec l'évêque donatiste de Thubursicu, Fortunius (395)

Selon Serge Lancel, cette rencontre eut lieu à l'occasion du déplacement d'Augustin, évêque d'Hippone, avec Alypius évêque de Thagaste, pour l'ordination épiscopale de leur ami Profuturus, à Cirta (Constantine), « au cours de l'été 395 »¹⁶. Les deux nouveaux évêques, s'arrêtent à Thubursicu Numidarum¹⁷, chez l'évêque donatiste du lieu, Fortunius.

De cette rencontre qui se continua le lendemain, mais pas très longtemps, en raison de « la nécessité de se rendre à une ordination épiscopale »¹⁸ dans laquelle se trouvaient les deux évêques catholiques, Augustin a lui-même fait le compte rendu dans la *Lettre 44* adressée à un

¹⁵ Dans le volume *Contre la Lettre de Parménien* B.A. 28, 1963, p. 197-200. Cette introduction générale sur le donatisme est dédiée « à mon ami André Mandouze ».

¹⁶ S. Lancel *Saint Augustin* p. 267. André Mandouze situe cette rencontre aux environs de 397 (op.cit. p.147 n2)

¹⁷ À une quarantaine de Km à l'ouest de Thagaste, en direction de Cirta (Lancel p. 267).

¹⁸ Lettre 44, 13

groupe de fidèles donatistes relevant de l'évêque Fortunius, et auprès desquels les deux voyageurs avaient fait halte avant de se rendre chez leur évêque. Leurs noms se trouvent dans l'adresse de la lettre : « Eleusius, Glorius, et les deux Félix ». On peut penser que cette rencontre de Thubursicu leur doit beaucoup. D'où le besoin éprouvé par Augustin de leur en rendre compte le plus fidèlement possible.

Lettre 44, à Eleusius, Glorius et les deux Felix

1. En allant à Constantine, quoique nous eussions hâte de continuer notre voyage, nous nous sommes arrêté à Thubursicu pour visiter votre évêque Fortunius, et nous avons trouvé en lui toute la bienveillance que vous nous promettiez. Lorsque nous lui eûmes fait connaître ce que vous nous aviez dit de lui et quel désir nous avions de le voir, il daigna se prêter à nos vœux. C'est pourquoi nous allâmes vers lui; nous crûmes devoir témoigner cette déférence pour son âge, et ne pas exiger qu'il vînt vers nous le premier. Nous nous rendîmes donc chez lui, accompagnés de toutes les personnes, en assez grand nombre, qui se trouvaient en ce moment avec nous. Le bruit de notre arrivée dans sa demeure ne fit qu'accroître la foule des curieux; parmi cette multitude, nous apercevions peu de gens qui fussent conduits par la pensée de tirer profit d'un tel entretien et qui souhaitassent une discussion sérieuse et chrétienne d'une aussi importante question; presque tous arrivaient à notre conférence bien plus comme à un spectacle qu'à une instruction salutaire. Aussi nous ne pûmes obtenir d'eux ni silence, ni attention, ni même un peu de retenue et d'ordre dans leur façon de nous parler, à l'exception de ce petit nombre que je vous signalais tout à l'heure et dont on remarquait la religieuse et véritable attention. Chacun parlant à son gré et selon les mouvements les plus désordonnés de l'esprit, tout ne fut bientôt que bruit et trouble autour de nous; nous ne pouvions en venir à bout; nous réclamions inutilement le silence par nos prières, par nos menaces même, et les efforts de Fortunius étaient aussi vains que les nôtres.

2. Cependant nous entrâmes dans la question, et nous parlâmes quelques heures l'un après l'autre, autant que le permettaient les intervalles de relâche que se donnaient les tumultueuses voix. A ce commencement de la conférence, voyant que les choses qui avaient été dites échappaient à notre mémoire ou à la mémoire de ceux dont nous cherchions le salut, et dans la pensée aussi de mettre plus de sûreté et de modération dans la dispute, de vous faire connaître ensuite, à vous et à nos autres frères absents, ce qui se serait passé entre nous, nous demandâmes des sténographes pour recueillir nos paroles. Fortunius et ses adhérents s'y refusèrent longtemps; votre évêque finit pourtant par y consentir. Mais les sténographes qui étaient présents, et qui pouvaient remplir habilement cette tâche, refusèrent, je ne sais pourquoi, leur concours; à leur défaut, nous décidâmes quelques-uns de nos frères à remplir cet office, quoiqu'ils fussent plus lents dans la besogne; nous promettions de laisser là les tablettes. On y consentit. Nos paroles commençaient à être recueillies, et des deux côtés les tablettes se couvraient d'écritures; mais les interpellations désordonnées se croisant bruyamment autour de nous, et notre propre dispute devenant trop ardente, les sténographes déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus nous suivre et cessèrent leur travail; nous ne cessâmes point, nous, la discussion, et, selon la faculté de chacun, beaucoup de choses furent dites. D'après toutes nos paroles, autant du moins que j'ai pu m'en souvenir, j'ai résumé toute la conférence et je n'ai pas voulu en priver votre charité; vous pouvez lire ma lettre à Fortunius pour qu'il reconnaisse l'exactitude de ce que j'aurai écrit, ou qu'il y supplée sans délai, s'il se rappelle quelque chose de mieux.

Fortunius, nous dit Lancel, était de bonne composition et réprouvait la violence des siens. On parla de « la cause de l'Église » tout en évoquant certains points d'histoire à propos desquels les versions et les avis divergeaient.

« Fortunius s'efforça de soutenir qu'il était en communion avec toute la terre », mais fut incapable de produire « des lettres de communion officielles »¹⁹.

Un peu plus tard, après avoir soulevé l'épineuse question de savoir s'il suffit d'être persécuté pour l'être « pour la justice », Fortunius fait référence aux relations de son Église à des Églises d'outremer « restées innocentes ». Mais lorsqu'il évoque des lettres adressées par

¹⁹ Lettre 44, 3 : *epistolae communicatorias, quas formatas dicimus*. Que nous disons « formatées ».

le concile de Sardique à des évêques africains du parti de Donat, Augustin demande à voir et à défaut de pouvoir emporter le livre contenant ces informations, pour mieux l'examiner, à y laisser une marque de sa main pour mieux retrouver le passage, en fait, afin d'être sûr qu'on lui présentera bien le même livre quand il reviendra consulter (§6), ce qui lui est refusé. En fait, outre qu'il n'était pas certain que ce Donat fut bien l'instigateur du schisme africain, il s'avéra – ce fut Alypius, l'ancien juriste, qui le suggéra à l'oreille d'Augustin – que ce concile avait été « un concile tenu par des ariens qui avaient essayé d'associer à leur schisme les donatistes d'Afrique ».

Lettre 44, 7

Voyant que Fortunius tenait beaucoup à l'idée d'établir la justice de sa cause, par la raison que sa cause avait été persécutée, je lui demandai s'il tenait Ambroise, évêque de Milan, pour juste et chrétien. Or, il était forcé de nier que cet homme fût juste et chrétien, car, s'il l'eût avoué, nous lui aurions aussitôt objecté pourquoi il estimait qu'il fallait le rebaptiser. Comme il était forcé de tenir ce discours selon lequel cet homme ne devait être tenu ni pour juste ni pour chrétien, je lui rappelai quelle persécution il avait dû subir dans son église assiégée par des hommes armés. Je lui demandai d'autre part s'il tenait pour juste et chrétien ce Maximianus qui avait fait schisme avec eux à Carthage. Il ne pouvait que répondre non. Je lui rappelai alors que Maximianus avait souffert une persécution telle que son Église avait été renversée jusque dans ses fondements. Je m'efforçais par ces exemples de le persuader, autant que possible, qu'il ne pouvait pas continuer à regarder le seul fait d'avoir souffert persécution comme une preuve très certaine de justice chrétienne.

Fortunius ne s'avoue pas vaincu :

8. Il raconta que leurs anciens au début du schisme, dans l'intention d'étouffer la faute de Cécilien de sorte qu'elle n'entraîne pas de schisme, avaient donné un intérimaire (*interventorem*) au peuple de leur communion à Carthage, avant l'ordination de Majorinus, à la place de Cécilien, et que les nôtres le tuèrent dans son église.

Le mot *interventor* est énigmatique et, à supposer que l'événement soit historiquement fondé, il correspondrait davantage à un « administrateur » qu'à un évêque ordonné, contrairement à ce que suggère Lancel dans une note²⁰. Mais Augustin, qui n'a jamais entendu parler de cette affaire, demande d'abord des preuves de sa véracité et renchérit : « *En effet, remarque-t-il, « il se pourrait bien que le rebaptiseur de l'homme tout entier soit plus criminel que celui qui met un terme à la seule vie corporelle »*. Une phrase qui aurait bien du mal à passer aujourd'hui, pour qui ne donnerait pas la priorité au salut de l'âme ! Et comme on est loin aussi du culte des martyrs, reposant sur le fait que ces gens n'ont pas craint la mort ! [...]

Cependant, pour Augustin, non seulement la violence n'était pas l'exclusivité des catholiques — Fortunius préférant garder le silence sur la violence des siens — mais on ne peut pas dire qu'Élie n'était pas juste quand il tua de sa main les prophètes de Baal (1 R 18, 40). Il y a dans cette sanction appliquée au nom de Dieu quelque chose qui peut choquer notre sensibilité moderne éduquée aux droits de l'homme et contre la peine de mort, mais ça l'était beaucoup moins au temps du prophète Élie, ni même au temps d'Augustin où les actes de violence entre les deux communautés chrétiennes étaient monnaie courante.

Rappelons que ce sont des scènes de ce genre qui ont justifié l'opposition entre le Dieu de l'Ancien Testament et celui du Nouveau. Mais nous savons très bien aussi que dans les textes de l'Ancien Testament se déploie toute une pédagogie divine en vue d'éduquer son peuple, en lui faisant prendre conscience de la responsabilité de chacun, mais aussi de la mission d'Israël de devenir lumière des nations. Or on ne peut pas être lumière des nations en les exterminant !

À quoi Fortunius rétorque précisément en demandant s'il y a dans le Nouveau Testament « un seul exemple d'un juste qui ait tué quelqu'un, même scélérat ou impie ». Sans doute pas, répond Augustin, mais on y trouve par contre des exemples d'innocents ayant supporté des

²⁰ S. Lancel, *Saint Augustin*, p. 697 n. 3 : « Ainsi Fortunius prétendit qu'aux origines du schisme, avant l'élection de Majorinus contre Cécilianus sur le siège de Carthage, un évêque intérimaire (*interventor*) aurait été tué par les catholiques ».

coupables, comme ce fut le cas du Seigneur lui-même, par exemple au moment de la Cène. Suit l'éloge de Genethlius, le prédécesseur d'Aurélius sur le siège de Carthage, pour être intervenu en faveur des donatistes afin que ne leur soient pas appliquées les sanctions prévues par les édits impériaux contre les hérétiques (§12), un concert d'éloge qu'Augustin interrompt brusquement remarquant que « *si ce même Genethlius était tombé entre leurs mains, ils auraient jugé indispensable de le rebaptiser* ». Ce sur quoi il fallut lever la séance non sans faire le projet, accepté de part et d'autre, d'une conférence contradictoire réunissant dix évêques de chaque parti, projet qu'Augustin, en concluant sa lettre, confie à ses correspondants en leur demandant de faire en sorte que l'évêque se souvienne de sa promesse. La conférence pourrait se faire dans un village, sans église, mais habité par des gens des deux partis. Derniers mots de la lettre : « Écrivez-moi ce que vous en pensez, vous et Fortunius ».

Cette *Lettre 44*, sera suivie de la très longue *Lettre 43*, adressée aux mêmes destinataires auxquels sera ajouté un certain Grammaticus. Elle semble postérieure à la précédente par son contenu et commence par une introduction des plus bienveillantes à l'adresse de ceux qui n'ont pas choisi d'être dans l'hérésie, et qui ont joué un rôle important dans le succès prometteur de la rencontre de Thubursicu.

Lettre 43, 1-2

1. L'apôtre Paul a dit : « *Quant à l'homme hérétique, après un premier [et un second] avertissement, évite-le, car tu sais que c'est un dévoyé qui suit son propre chemin et se condamne lui-même en raison de son péché* » (1 Th 3,10). Mais on ne doit pas compter au nombre des hérétiques ceux qui défendent sans animosité une doctrine, même fautive et perverse, surtout lorsque ne l'ayant point orgueilleusement enfantée, mais l'ayant reçue de leurs pères comme un héritage d'erreur, ils cherchent la vérité avec une prudente sollicitude, tout prêts à se corriger, quand ils l'auront trouvée. Si je ne vous croyais pas de tels sentiments, je ne vous écrirais peut-être pas. Cependant, si nous demandons qu'on évite l'hérétique enflé d'un orgueil odieux et devenu insensé dans l'obstination de ses mauvaises disputes, dans la crainte qu'il ne séduise les faibles et les petits, nous ne le repoussons pas quand nous avons l'espoir de le ramener, quel qu'en puisse être le moyen. Aussi ai-je écrit à quelques-uns des principaux d'entre les donatistes, non pas des lettres de communion qu'ils ne reçoivent plus depuis longtemps déjà, à cause de leur éloignement de l'unité catholique répandue par toute la terre, mais des lettres particulières comme nous pouvons en adresser aux païens : si parfois ils les ont lues, ils n'ont pas voulu y répondre, ou, ce qui est plus à croire, ils ne l'ont pas pu. Il nous a paru que nous remplissions ainsi ce devoir de charité que l'Esprit Saint nous prescrit, non seulement à l'égard des nôtres, mais encore à l'égard de tous, lorsqu'il nous dit par le ministère de l'Apôtre : « *Que le Seigneur vous multiplie et vous fasse abonder en charité les uns pour les autres et pour tous* » (1 Th 3, 12). Ailleurs l'Esprit Saint nous enseigne encore qu'il faut reprendre avec douceur les dissidents : « *Dans l'espérance, dit l'Apôtre, que Dieu leur donnera un jour l'esprit de pénitence pour connaître la vérité, et qu'ils sortiront des pièges du démon qui les retient captifs pour qu'ils fassent sa volonté* » (2 Tm 2, 25.26).

2. J'ai commencé par vous dire ces choses, afin qu'on ne m'accuse ni d'orgueil ni d'impudence pour vous avoir écrit et avoir voulu m'occuper de l'affaire de votre âme, quoique vous ne soyez pas de notre communion : si je vous écrivais pour une terre ou pour mettre un terme à une question d'argent, personne assurément n'y trouverait à redire : tant les choses de ce monde tiennent au cœur des hommes, et tant ils se sont avilis à leurs propres yeux ! Cette lettre sera donc un témoin qui me défendra au tribunal de Dieu : il sait quel esprit m'anime dans ce que je fais en ce moment, et il a dit : « *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu* » (Mt 5,9) !

Cette lettre témoigne de la bienveillance et de l'ouverture d'esprit d'Augustin : son attitude semble aller tout à fait dans le sens de l'œcuménisme tel que nous l'entendons aujourd'hui. Comme nous le disions tout à l'heure, les chrétiens des différentes confessions ne sont pas les auteurs des divisions : ils se trouvent dans telle ou telle confession par leurs parents ou du fait de leur propre histoire, et leurs raisons ne sont pas forcément théologiques.

Mais la lettre est très longue et contient un historique du schisme, dont la précision est sans doute due à ce qui a été débattu à Thubursicu. Certaines formules sont très proches de celles du *Psaume contre les donatistes* ou de même tonalité, mais avec des faits qui résultent d'une enquête plus complète et plus précise. Augustin y apporte des preuves de l'injustice de certains donatistes, puisque « *des évêques, après s'être reconnus eux-mêmes traîtres et avoir obtenu que leur crime soit laissé à la justice de Dieu, se sont faits juges d'évêques absents accusés d'être traîtres, et les ont condamnés* » (§12).

C'est aussi dans cette lettre qu'apparaît, fondée sur l'Écriture, dans la mesure où « *c'est à la différence des châtiments qu'on reconnaît l'inégale gravité des fautes* » (§24), l'idée que le schisme est, aux yeux de Dieu, un péché bien pire que l'idolâtrie. En effet, « *si les fabricants d'idoles périrent de la mort ordinaire de l'épée* » (Ex 32,27-28), quand il fallut châtier les auteurs du schisme, « *la terre s'entrouvrit pour engloutir les chefs, et la flamme dévora la multitude qui s'était laissé séduire* » (Nb 16, 31-35).

Mais toute la lettre converge vers ce morceau de bravoure final où est résumé, et utilisé comme argument décisif contre le schisme toujours actuel, le parallélisme entre les événements de 392 avec ceux de 312 :

Lettre 43, 26 : le schisme de Maximianus, répétition et miroir de celui de Majorinus

Cherchez bien par quelle femme Maximianus²¹, qu'on dit être parent de Donat, se sépara de la communion de Primianus, et comment, ayant réuni des évêques favorables à ses desseins, il condamna Primianus absent, et se fit ordonner évêque à sa place : car c'est ainsi que Majorinus, avec une faction d'évêques réunie par Lucilla²², condamna Cécilien absent, et fut ordonné évêque à sa place. Est-ce par hasard que vous trouvez valable le fait que Primianus ait été justifié contre la faction de Maximianus par les autres évêques africains de sa communion, et que vous refusez de tenir pour valable le fait que Cécilien ait été justifié, contre la faction de Majorinus, par les évêques d'outre-mer appartenant à l'unité? Je vous le demande, mes frères, est-ce beaucoup ce que je vous demande ? Est-ce quelque chose de bien difficile que je veux vous faire comprendre? La chose est pourtant du plus grand intérêt, car l'Église d'Afrique, ni par l'autorité ni par le nombre, ne peut soutenir la comparaison avec toutes les autres Églises de l'univers; et quand bien même elle aurait gardé son unité, elle serait encore bien plus petite comparée au monde chrétien que le parti de Maximianus comparé au parti de Primianus ; je demande donc, et cela me semble juste, que le concile présidé par Secundus de Tigisis et réuni par Lucilla contre Cécilien absent, contre le siège apostolique et contre tout l'univers en communion avec Cécilien, n'ait pas moins de valeur que le concile des Maximianistes suscité par je ne sais quelle autre femme contre Primianus absent et contre la multitude en communion avec Primianus dans le reste de l'Afrique : quoi de plus clair? Que trouver de plus équitable ?

Pourquoi ne pas réintégrer tout simplement l'unité de l'Église universelle ? Le schisme dans le schisme qui a été résolu, puisque les partisans de Maximianus ont été réintégrés dans l'Église donatiste, ne rend-il pas incompréhensible le refus des donatistes de réintégrer l'Église universelle ? Cette mise en parallèle, ainsi formulée en 396, sera l'un des grands arguments d'Augustin tout au long de son combat pour l'unité. Quant au succès relatif de sa rencontre avec Fortunius, il n'a pu que l'encourager à tenter sa chance avec son collègue donatiste d'Hippone.

4. Vaine tentative de conférence avec l'évêque donatiste d'Hippone, Proculianus

Quand Augustin devient évêque, au côté de Valerius, les donatistes sont numériquement majoritaires et Hippone est l'une de leurs villes fortes au point que l'un des prédécesseurs de Proculianus, Faustinus, pouvait interdire aux boulangers de cuire le pain pour les catholiques²³. Depuis de nombreuses années, ils y ont pour évêque Proculianus. Mais, fort de sa victoire

²¹ Diacre donatiste de Carthage, excommunié par Primianus et le remplaçant comme évêque donatiste de Carthage.

²² Ces évêques furent « achetés » par elle.

²³ Cf. *Contre la lettre de Pétilianus*, II, 184. Relevé par S.Lancel, p.216

éclatante des 28 et 29 août 392 sur le prêtre manichéen d'Hippone, Fortunatus, et encouragé par sa rencontre avec Fortunius, Augustin se sent prêt à l'affronter dans un débat contradictoire.

Cependant, alors que tout semblait possible, la situation se dégrade et, au fil des mois, la rencontre finira par être annulée. La réputation et l'autorité naturelle du nouvel évêque, encore coadjuteur de Valerius, va sans doute permettre à l'Église catholique, selon le mot de Possidius, de « relever la tête »²⁴, mais cela ne se fera pas sans renforcer la méfiance et la résistance du clergé donatiste craignant que ses fidèles ne changent de bord...

Les dérobades répétées de Proculianus, puis l'ajournement de la rencontre à laquelle il s'était d'abord dit disposé, en sont la parfaite illustration, comme nous pouvons le mesurer à partir de trois lettres d'Augustin dont la première, sa *Lettre 33*, à Proculianus lui-même.

Le début est un peu rude, car Augustin ne cache pas que l'homme auquel il s'adresse est dans « l'erreur du schisme », mais il honore en lui l'homme sociable, qui lui semble placide et « capable d'embrasser la vérité dès qu'elle lui sera démontrée » (§1). Si Augustin sort par cette lettre de son long silence, c'est qu'il a appris par « son frère Évodius » que Proculianus, rencontré par hasard dans une maison, « désirait conférer avec lui en présence de quelques gens de bien » (§2) : il est temps en effet de sortir du schisme pour recevoir la paix promise par le Seigneur. Évodius se serait montré désagréable ? Que le vieil évêque lui pardonne son zèle pour la vérité et son amour de l'Église ! L'important n'est pas d'être flatté, mais d'avancer dans la vérité vers l'unité (§3). Puis on en vient aux modalités de la conférence :

Lettre 33, à Proculianus, évêque donatiste d'Hippone

4. Je te demande de te souvenir de ce que tu as daigné promettre de sorte que, en présence de ceux que tu auras toi-même choisis, nous puissions débattre avec ordre et dans la paix sur une question si importante, et chercher dans la concorde ce qui convient au salut de tous, à condition que nos paroles ne se perdent pas dans l'air mais soient prises par écrit, de sorte que, si elles échappaient par hasard à notre mémoire, nous puissions les retrouver à la lecture. Ou bien, si cela te convient, nous pourrions d'abord nous entretenir sans intermédiaire, soit par lettres, soit, où il te plaira, par conversation et à partir de documents, de peur que des auditeurs incontrôlables ne préfèrent attendre l'issue de notre combat plutôt que de réfléchir à ce que nous dirons au sujet de notre salut ; de sorte que quand nous en aurons fini entre nous le peuple en soit ensuite informé. Ou bien, s'il te convient que nous agissions par lettres, ces lettres seront lues aux deux communautés, afin qu'un jour on ne puisse pas parler de plusieurs peuples, mais d'un seul. J'accepte d'avance et volontiers de procéder comme tu l'auras voulu, comme tu l'auras ordonné, et comme il t'aura plu. Quant à l'état d'esprit de mon bienheureux et vénérable père Valerius, actuellement absent, je te promets avec une totale assurance qu'il recevra cette nouvelle avec grande joie, car je sais combien il aime la paix en dehors du vain bruit de la vanité.

Puis après quelques exemples des méfaits de la division dans les familles et dans la société, le nouvel évêque conclut par une prière insistante :

6. Je te demande donc, et je te prie, s'il y a en toi cette humanité que beaucoup proclament, qu'apparaisse ici ta bonté si elle n'est point motivée par les honneurs qui passent, afin que s'émeuvent en toi les entrailles de la miséricorde et que tu veuilles bientôt débattre de la question avec nous, et conférer de tout cela dans la paix : de peur que ces peuples malheureux qui s'inclinent devant nos dignités ne nous accablent pour nos complaisances au jugement de Dieu, mais que plutôt, rappelés avec nous, par notre charité non feinte, de leurs erreurs et de leurs divisions, ils marchent sur les chemins de la vérité et de la paix. Je souhaite que tu sois heureux sous le regard de Dieu, honorable et bien-aimé seigneur.

Bien sûr, quand Augustin s'adresse à un évêque donatiste, il ne le considère pas vraiment comme un évêque, et l'on peut juger maladroite sa référence au jugement divin, mais l'homme est dit ouvert au dialogue et Augustin veut jouer la carte de la confiance.

Nous connaissons la suite par deux lettres adressées à un certain Eusebius, fonctionnaire impérial, chargé de la cité d'Hippone. L'homme est probablement païen puisqu'Augustin ne fait pas plus appel à sa foi catholique qu'il ne cherche à le ramener du schisme, mais on peut

²⁴ Possidius, *Vie de saint Augustin*, 7

imaginer l'équilibre qu'il doit tenir, pour exercer sa fonction, entre l'administration centrale, alliée à l'Église catholique répandue sur toute la terre, et l'Église du parti de Donat qui domine sur le terrain : il lui faut un minimum de sympathies dans les deux camps, qu'il perdrait certainement à jouer les arbitres entre les deux évêques²⁵. Mais c'est en toute bonne foi qu'Augustin, ancien rhéteur dans la capitale de l'empire, s'adresse à lui, en tant qu'homme chargé de la paix publique et des conditions nécessaires à l'avènement de la justice.

Voici le début de la première lettre, où Augustin se dit hostile à l'usage de la contrainte.

Lettre 34 à Eusebius (396)

1. Dieu qui connaît les secrets du cœur de l'homme sait mon amour pour la paix chrétienne et que je suis bouleversé par les actes sacrilèges de ceux qui continuent de manière indigne et impie à la troubler; il sait que le mouvement de mon esprit est pacifique et que je n'agis pas dans le but de contraindre qui que ce soit à entrer contre son gré dans la communion catholique (*cogatur invitus*), mais afin que la vérité soit rendue accessible à tous ceux qui sont dans l'erreur, et qu'enfin, avec l'aide de Dieu, manifestée par notre ministère, elle n'ait besoin que d'elle-même pour se faire aimer et suivre.

Il y a contrainte et contrainte. *Cogo*, de *cum ago*, signifie littéralement « agir avec » et c'est ce verbe qui était utilisé dans la parabole des invités qui se dérobent (Lc 14, 23) dans le texte latin que lisait Augustin, alors que, dans la Vulgate qui s'imposera par la suite, nous lisons : *compelle intrare*. Certes, *cogo* veut aussi dire : « pousser ensemble », comme on pousse un troupeau de chèvres, mais nous voyons bien par cette lettre qu'Augustin cherche à *convaincre par la seule force de la vérité*, et non à *contraindre*, en poussant les gens malgré eux – de force, par la menace, ou par la promesse d'une récompense – ce qui n'en ferait des chrétiens que de nom. Car quand on fait la vérité, quand ensemble on vainc l'erreur, il n'y a que des vainqueurs.

Mais le début de la lettre parle d'« *actes sacrilège* » et le mot n'est pas trop fort, quand on lit le premier objet de cette lettre. Il s'agit d'actes dont des chrétiens se sont faits les complices et à propos desquels Augustin estime qu'il est de son devoir de saisir l'autorité civile : un jeune catholique devenu fou furieux, battant sa mère et menaçant de la tuer, passé au parti de Donat pour échapper à la réprimande de son évêque, y a été rebaptisé, sans avoir changé de disposition par rapport à sa mère :

2. [...] Il la menace, passe au parti de Donat, et bien qu'étant dans son état de fureur, il est rebaptisé ; pendant qu'il murmure qu'il va boire le sang sa mère, on le revêt du vêtement blanc; on le place bien en vue au dedans de la balustrade de manière à ce qu'il soit vu de tous et l'on présente comme « re-né » aux yeux d'une assemblée gémissante, quelqu'un qui prémédite de tuer sa mère ! [...]

4. [...] Si j'ai voulu faire consigner ce sacrilège dans les registres publics, c'est pour empêcher qu'on ne dise qu'il est de pure invention, surtout lorsqu'il en sera question dans d'autres villes, alors que déjà, à Hippone même, on entend dire que Proculianus n'annonce pas à ses fidèles ce qui est officiellement proclamé par le pouvoir civil.

Après ce fait qui, à lui seul, justifiait une lettre au représentant de l'autorité impériale, suit l'évocation de la conférence annoncée entre les évêques catholique et donatiste d'Hippone, un événement qui ne devrait pas laisser indifférent le responsable de l'ordre dans la cité.

Et c'est l'occasion pour Augustin d'exprimer son doute au sujet de la bonne foi de Proculianus qui met de telles conditions à cette conférence qu'elle en devient impossible. D'où sa formulation de nouvelles propositions, dont on voit mal comment elles pourraient être plus avantageuses pour son adversaire:

5. [...] Si Proculianus consent à traiter paisiblement la question qui nous désunit, afin que l'erreur, déjà manifeste, éclate avec encore plus d'évidence, j'accepte volontiers la conférence. Car j'ai appris qu'il avait exprimé le désir de chercher la vérité selon les Écritures, en présence de dix hommes sérieux et honorables des deux partis, pour éviter ainsi le tumulte d'une nombreuse assemblée. Quelques-uns m'ont rapporté qu'il demandait pourquoi je n'étais pas allé à Constantine, où il y a eu une réunion; il dit aussi que je devrais aller à Milève, où ceux de son parti doivent tenir un concile; ce sont là des propositions ridicules : l'Église d'Hippone est la

²⁵ Cf. S. Lancel, *Saint Augustin*, p.268-269.

seule dont le soin me regarde et c'est surtout avec Proculianus que je dois traiter la question. Si par hasard il ne se sent pas de force égale, qu'il se fasse assister du collègue qu'il voudra. Nous ne nous occupons pas des intérêts de l'Église en d'autres villes que les nôtres, excepté quand les évêques de ces mêmes villes, nos frères et collègues dans le sacerdoce, nous le permettent ou nous en chargent.

On reconnaît ici la proposition de débattre à dix contre dix, faite à Fortunius auparavant, pour échapper au tumulte qui avait troublé la conférence de Thubursicu Numidarum, et, d'autre part, on est frappé par le changement de ton : le fait de rappeler la règle en vigueur dans son Église sur les limites de la juridiction des évêques nous permet de penser que Valerius n'est plus de ce monde et qu'Augustin est désormais l'évêque en titre d'Hippone.

Cependant, outre le respect des prérogatives des évêques voisins, on remarquera la confiance d'Augustin dans la puissance de la vérité, mais aussi dans la foi de son collègue Samsucius qui n'a pas étudié les Lettres profanes mais qui connaît les saintes Écritures :

6. Je ne comprends pas qu'un homme comme Proculianus, qui se dit évêque depuis tant d'années, puisse craindre de conférer avec moi qui ne suis qu'un novice: redoute-t-il mes connaissances dans les lettres qu'il n'a peut-être jamais apprises, ou qu'il a apprises moins que moi ? Mais qu'ont à faire les lettres dans une question qui doit se discuter par les saintes Écritures ou avec les pièces et les actes ecclésiastiques et publics, toutes choses dans lesquelles Proculianus est versé depuis longtemps, et où il doit être plus instruit que moi ? Enfin, nous avons ici mon frère et mon collègue Samsucius, évêque de l'Église de Turrens²⁶; il n'a jamais étudié ces belles-lettres que paraît redouter Proculianus ; qu'il vienne ici et que Proculianus confère avec lui. Comme je mets ma confiance dans le nom du Christ, je prierai Samsucius de prendre ma place dans cette affaire, et il ne me le refusera pas; le Seigneur l'aidera, j'en ai la certitude; il l'aidera dans son combat pour la vérité, car, si son langage est inculte, il est instruit dans la vraie foi. Il n'y a donc pas de raison pour que Proculianus nous renvoie à je ne sais quels autres athlètes donatistes, et ne veuille pas terminer entre nous ce qui nous regarde. Toutefois, comme je l'ai dit, je ne fuis pas non plus la lutte avec ceux-là, s'il les appelle à son aide.

Une seconde lettre, au même Eusebius, auquel Augustin reproche de prendre le parti des donatistes « sans même les écouter », ce qui confirme leur puissance à Hippone, fait état d'un blocage encore plus grand : Proculianus ne veut plus recevoir ses lettres. Augustin demande tout de même à Eusebius de l'informer sur les intentions de son collègue.

Lettre 35, 1, à Eusebius

[...] Je désirais savoir aussi les intentions de Proculianus sur la conférence que nous nous étions proposée. Ce n'est pas instituer un homme comme juge, il me semble, que de se borner à lui demander d'en interroger un autre, et qu'il daigne écrire quelle en fut la réponse. C'est seulement cela que je te demande encore, puisque Proculianus ne veut plus recevoir mes lettres et que, si je n'avais pas essuyé ses refus, je n'aurais pas eu recours à ton Excellence. Les choses étant ainsi, que puis-je faire de plus doux que de chercher à l'amener, par l'intermédiaire d'un homme aussi considérable que toi et qui l'aime, à parler sur un sujet à propos duquel ma charge me défend de me taire ? Tu as condamné la conduite criminelle du fils envers sa mère; si Proculianus l'avait su, dis-tu, il aurait retranché ce jeune homme coupable de sa communion. À quoi, je réponds: maintenant qu'il le sait, qu'il l'en retranche.

Suit l'évocation de deux autres affaires qui doivent, elles aussi, être consignées dans les « registres publics » dont Augustin ose croire « qu'ils ne peuvent pas lui être refusés dans une ville romaine » (§3). D'abord, celle d'un ancien sous-diacre catholique, exclu de la cléricature en raison de sa mauvaise conduite puisqu'il aurait entraîné avec lui, chez les donatistes, pour y vivre plus librement, deux religieuses qui, comme lui, ont été rebaptisées :

2. [...] Le voilà aujourd'hui avec des bandes vagabondes de circoncillions, avec des troupes de femmes qui ne veulent pas de maris pour ne pas avoir à obéir ; il se réjouit et fait le fier dans des orgies de détestable ivrognerie, se félicitant d'avoir obtenu pour vivre mal cette licence sans limites que lui refusait l'Église catholique. Proculianus ignore peut-être aussi tout cela. Que par ta gravité et ta modestie il lui en soit donné connaissance, et qu'il exclue de sa

²⁶ Ville de la Numidie.

communions celui qui ne l'a pas choisie pour une autre raison que celle d'avoir perdu son rang dans le clergé catholique, en raison de sa désobéissance et de ses mœurs dissolues.

En effet, ajoute Augustin, si un clerc donatiste frappé de dégradation dans sa communauté voulait entrer dans l'Église catholique « il serait reçu dans l'humiliation [de devoir effectuer] la même pénitence à laquelle il aurait été condamné » dans l'Église dont il vient (§3).

Quant à l'autre affaire, non seulement ce qu'en dit Augustin est clair, mais elle nous donne une idée du climat qui régnait dans ce territoire dont il venait de recevoir la charge pastorale:

4. Nous avons parmi nous, comme catéchumène, la fille d'un fermier de notre Église; les donatistes ayant trompé sa foi, malgré les efforts de ses parents, l'ont rebaptisée et en ont même fait une religieuse; lui, avec sa sévérité paternelle, voulait la ramener à la communion catholique, alors que moi je ne voulais pas recevoir une femme à l'esprit corrompu à moins que de son propre mouvement et librement elle ne choisisse des choses meilleures (*meliora diligentem*); cet homme rustre commença à frapper sa fille pour qu'elle lui obéisse; ce qu'aussitôt je lui ai absolument interdit de faire.

En traversant le pays de Spaine, nous fûmes apostrophés par un prêtre de Proculianus, qui se tenait debout au milieu d'un champ appartenant à une honorable femme catholique; il nous criait après de manière très impudente que nous étions des *traditeurs* et des *persécuteurs*. La femme de notre communion, dont il foulait le sol, ne fut pas elle-même à l'abri de ses cris. En l'entendant ainsi vociférer, non seulement je me retins moi-même de répliquer, mais j'imposai aussi le silence à ceux nombreux qui m'accompagnaient. Car, si je dis: cherchons qui sont ceux qui furent *traditores* ou *persecutores*, on me répond: — *Nous ne voulons pas discuter, nous voulons rebaptiser. Nous voulons tendre des pièges à vos brebis et les déchirer comme des loups; vous, si vous êtes de bons pasteurs, taisez-vous.* — En effet, que m'a dit d'autre Proculianus, sinon ceci: *Si tu es chrétien, laisse cela au jugement de Dieu; si nous faisons autrement, toi, tais-toi.* — Et le même prêtre a aussi osé menacer le fermier de l'église dont je vous parlais tout à l'heure.

5. Quand Proculianus aura pris connaissance de tout cela par toi, comme je te le demande, qu'il réprime la folie (*insaniam*) de ses clercs, celle que je n'ai pas pu taire auprès de toi, honorable Eusebius. Daigne me dire, non pas ce que tu penses de tout ceci, car ne crois pas que je veuille t'imposer le fardeau de juger entre nous, mais ce que ses clercs lui auront répondu. Que la miséricorde de Dieu te conserve, excellent seigneur, justement cher et bien-aimé frère.

Voilà où en était Augustin au début de son épiscopat. Il était alors dans une disposition relativement bienveillante, même s'il sentait monter chez ses adversaires une résistance de plus en plus marquée, face à laquelle, ayant charge d'âmes, il n'avait guère d'autre recours que d'en informer les autorités civiles. Nous verrons la prochaine fois comment il fut amené à changer d'attitude, mais non sans garder, au fond de lui, cette attitude bienveillante. Car, son but n'était pas d'exterminer les donatistes mais de les amener à revenir, dans la vérité, à la paix et à l'unité de l'Église.